



**PROCES VERBAL**  
**de la réunion du**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE**  
**Mercredi 6 juillet 2016 à 19h00**  
**(salle des Fêtes des Bouchoux)**

**PRESENTS :** Raphaël Perrin, Yves Poète, Bernard Fellmann, Jean-Jacques Baroni, Christophe Masson, Daniel Grenard, Jean-Louis David, Francis Moricheau, Alexandre Stephan, Jean-Marc Rubat-Du Merac, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Isabelle Dunod, Isabelle Heurtier, Isabelle Bouiller (suppléante d'Eliane Grenard), Véronique Beaud, Annie Mayet, Jean-François Demarchi, Nicole Pedroletti, Roland Demange, Jean-Louis Millet, Françoise Robert, Pascal Bruley, Herminia Elineau, Jacques Muyard, Catherine Joubert, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Pierre Favre, Sylvie Vincent-Genod, Francis Lahaut, Alain Mouret, Anne-Marie Perrier-Cornet, Nadia Lahu, Olivier Brocard, Alain Waille, Nelly Durandot, Pierre Gresset, Déborah Baroni, Frédéric Ollitrault, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

**EXCUSES :** Josette Piers, Jacques Lançon, Patricia Ville, Eliane Grenard, Jean-Paul Bernasconi, Régis Martin, Michel Bontemps, Philippe Lutic, Harry Lavanne, Céline Desbarres, Chafia Grenard, Jessica Tarquinio, Daniel Monneret,

**ABSENTS :** Bruno Dutel

**POUVOIRS :**

Josette Piers a donné pouvoir à Anne-Christine Donze, Jacques Lançon a donné pouvoir à Isabelle Dunod, Patricia Ville a donné pouvoir à Philippe Passot, Jean-Paul Bernasconi a donné pouvoir à Alain Waille, Régis Martin a donné pouvoir à Jean-Louis Millet, Michel Bontemps a donné pouvoir à Catherine Joubert, Philippe Lutic a donné pouvoir à Noël Invernizzi,, Harry Lavanne a donné pouvoir à Hermina Elineau, Céline Desbarres a donné pouvoir Françoise Robert, Jessica Tarquinio a donné pouvoir à Pierre Favre, Chafia Grenard a donné pouvoir à Catherine Joubert, Daniel Monneret a donné pouvoir à Raphaël Perrin

Soit 42 présents et 12 pouvoirs soit 54 votants

La convocation pour la séance 6 juillet 2016 datée du 29 juin 2016, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de communes Haut-Jura Saint Claude.

-----ooOoo-----

Le Président, Raphaël PERRIN, ouvre la séance à 19 h 15, remercie la municipalité des Bouchoux qui nous accueille ce soir. Il remercie également les participants pour leur présence et donne lecture des excuses et des procurations.

Le président demande si des personnes souhaitent assurer le secrétariat de séance, Mme Déborah Baroni et M Alexandre Stephan sont candidats.

Aucun autre membre n'étant candidat, Raphaël Perrin propose de mettre au vote ces candidatures. Les conseillers communautaires valident à l'unanimité ces candidatures au secrétariat de séance.

Le quorum étant atteint, le président propose alors de débiter l'ordre du jour.

Le président informe l'assemblée de la présence de M. Letourneux qui doit exposer la problématique TAFTA. Ce sujet figurant au point 8-2 de l'ordre du jour, il demande aux conseillers communautaires la possibilité de le traiter dès le début de la séance. L'assemblée n'émettant aucune objection, la parole est donnée à M. Dominique LETOURNEUX :



M. Letourneux précise qu'il intervient au nom du collectif Stop TAFTA 39, lequel est constitué de citoyens, d'organisations associatives, syndicales, et politiques : Artisans du Monde Lons le Saunier – ATTAC – Collectif Citoyens Résistants de Champagnole – Collectif Jura Notre Dame Des Landes - Stop gaz de schiste 39 – FSU – Solidaires – EELV – NPA – PCF - PG.

Il souligne que cette présentation est plus axée sur le TAFTA, mais que le mécanisme de mise en place du CETA Union européenne-Canada et les problématiques sont les mêmes dans ces 2 traités de libre-échange.

M. Letourneux rappelle les origines de ce traité et met en avant quelques dates repères :

- 1995 : Volonté de l'OMC d'éliminer les barrières à la concurrence
- L'échec de l'OMC à Doha en 2011 amène les multinationales, les états à réfléchir à des accords de libre-échange plus locaux puisqu'un accord mondial n'est pas possible.
- En 2007, les Etats Unis et l'Union européenne ont mis en place le conseil économique transatlantique pour harmoniser les législations pour un marché transatlantique de libre échange, où la concurrence serait libre et non faussée, pour les capitaux, les investissements, les biens et les services.

De nombreuses réunions vont avoir lieu sans aucune publicité sur les débats, dans l'opacité la plus complète. Il en sortira les 46 articles du TAFTA. C'est une première attaque contre les droits des peuples.

D'après lui, les barrières tarifaires faussent la concurrence pour les multinationales : il faut donc éliminer au maximum les droits de douane entre les Etats Unis et l'Union Européenne, ce qui est le cas, sauf pour les produits agricoles. On voit bien les contraintes que cela apportera à une agriculture du qualitatif par rapport au quantitatif.

Les barrières non tarifaires : ce sont les normes existantes dans les différents pays (norme environnementale, alimentaire, sanitaire, culturelle, technique et sociale).

Il précise que les principales règles à respecter sont les suivantes :

- Principe de reconnaissance mutuelle

Harmonisation des normes, ce qui est valide d'un côté de l'Atlantique doit l'être de l'autre. C'est la fin du principe de précaution (constitutionnel en France mais qui n'existe ni aux Etats Unis, ni au Canada)

- Principe du traitement national

Il interdit toute discrimination entre entreprises étrangères et nationales qui délivrent le même service (comme les services publics)

- Nation la plus favorisée

Ce qui est accordé à un pays doit l'être à tous les autres.

- Principe de l'expropriation indirecte

Disposition très présente dans la jurisprudence de l'ALENA : l'article 23 du TAFTA stipule la protection pour les entreprises privées contre toute expropriation directe ou indirecte avec y compris une indemnisation rapide, adéquate, efficace. (cela a été le cas du Mexique condamné à verser 16,7 millions de dollars pour avoir interdit l'installation d'un dépôt de déchets toxiques et avoir ainsi privé Metalclad des bénéfices attendus).

Il cite quelques exemples des conséquences du traité pour les états et les citoyens :

- Un cigarettier peut porter plainte contre un état qui imposerait le paquet neutre car c'est une entrave à la concurrence.
- Un pétrolier pourrait faire de même contre un état, une collectivité qui empêcherait l'exploitation des gaz de schiste.

Il précise que pour ce traité, les IGP, AOC sont des entraves à la concurrence, on doit pouvoir fabriquer partout.

Les services publics sont aussi une entrave à la libre concurrence.

Enfin, les droits sociaux sont aussi une entrave. Ainsi, on a vu la Lyonnaise des eaux porter plainte contre l'état égyptien qui voulait instaurer un salaire minimum au nom d'un accord de libre-échange.

Toutes ces règles s'imposeraient à tous les niveaux de l'état (du national jusqu'à la commune). Pour les faire respecter, il est prévu des mécanismes de règlement des différends (ISDS puis ICS). Ce sont des institutions d'arbitrage hors des tribunaux, les arbitres sont choisis et payés par chacune des parties.



*Cinq rapports ont été commandés car si on voit bien l'intérêt pour les multinationales, il faudrait aussi le démontrer pour les peuples. Pour le privé : les normes, les règlements acceptables seront définis par le privé, pour le privé. C'est donc bien un traité pour le privé et pas pour la croissance et l'emploi. En plus de cela, il y a le problème fondamental de la démocratie (effet cliquet).*

*Pour empêcher la ratification du traité, on peut agir sur le gouvernement : pendant les négociations, les gouvernements sont étroitement associés via le comité 207.*

*Lorsque les négociations sont terminées, il y a trois moments importants :*

*La Commission européenne doit soumettre le résultat aux 28 gouvernements qui lui donnent ou non le droit de signer au nom de l'UE : on peut également agir sur le gouvernement.*

*Le Parlement européen a le pouvoir d'accepter ou de refuser le traité : on peut agir sur les députés européens que nous avons élus en 2014.*

*Les gouvernements doivent soumettre le traité à la ratification de leur Parlement : on peut agir sur les élus (députés et sénateurs).*

*M. Letourneux précise que le but du collectif est d'informer, de convaincre, de permettre à toutes et tous de se faire son idée. Ils ont organisé des réunions d'information à St Claude, dans différentes communes. Nous avons participé à des journées internationales de mobilisation contre le libre-échange.*

*Dans notre département les communes de Bellecombe, Bersaillin, Champrougier, Cuttura, Eclans Nenon, Etival, La Pesse, Lavigny, Les Bouchoux, Les Moussières, Mantry, Montain, Pratz, Prémanon, Reithouse, Saint-Lupicin, les communautés de communes Des Hauts De Seille (sauf omission de ma part) ont voté une motion du type de celle proposée. La chambre d'agriculture du Jura, comme celle du Doubs, se sont aussi prononcées contre le TAFTA.*

M. Letourneux précise qu'il peut intervenir dans les communes, sur demande.

Le président met au vote le principe d'opposition à ces traités sous la forme d'une motion dans les termes de l'exposé qui vient d'être fait par M. Letourneux.

La présente motion est soumise au vote du conseil communautaire (résultat des votes : 50 pour – 0 contre – 4 abstentions).

## **1. Communications officielles (annexe 1)**

### **1.1. Décisions prises par le Président du n°04-2016 à 18-2016**

- Avenant n°2 au marché de travaux : sécurisation du sentier de randonnée des gorges de l'Abîme. Il s'agit de sécuriser la partie du sentier conduisant au dernier belvédère, pour un montant de 17 815,20 € TTC.
- Avenant n°1 au marché de fournitures : équipement en signalétique des pistes et itinéraires du Domaine nordique des Hautes Combes. Adaptation des quantités pour un montant de 2 493 € TTC.
- Avenant bail précaire de location ZAC du Curtillet Hôtel d'entreprise M. Cyril Jaussaud 39170 Pratz. Le bail est prolongé d'un an (terme au 28/02/2017).
- Avenant bail emphytéotique commune de Lajoux point poste. Cela fait suite aux accords décidés lors du dernier conseil communautaire. Révision du loyer mensuel - 150 € à compter du 01/04/2016.
- Exonérations tarifaires d'élèves du conservatoire (déménagement, problèmes de santé).
- Piscine du Martinet : Contrat de maintenance du système de chauffage des bassins et de la production ECS – le contrat est confié à la société PICARD pour un montant de 6 384 € TTC.
- Piscine du Martinet : Travaux de modification du branchement d'adduction d'eau SDEI pour un montant de 4 612,81 € TTC.
- Médiathèque : Ecran et vidéoprojecteurs – Marché attribué à la société Portigliatti pour un montant de 21 453,60 €, dépense budgétée sur la ligne informatisation.
- ASF - Pépinière d'Artisans : Avenant n°1 à la décision n° 30-2015 en date du 09/11/15, concernant le contrôle technique et les missions connexes suite aux modifications de classement intervenues sur le bâtiment. Contrat passé avec la Bureau VERITAS - Avenant d'un montant de 720 € TTC.
- Piscine du Martinet : Billetterie et contrôle d'accès – Marché attribué à la société Applicam pour un montant de 15 850,80 € TTC.
- Piscine du Martinet : Prestations de maintenance SDEI usine de traitement pour un montant de 24 020,71 € TTC.
- Médiathèque : retrait de 1900 documents de l'inventaire et vente lors de foires aux livres sur les 3 sites de Saint-Claude, Saint-Lupicin et Septmoncel.



Aucune remarque n'étant formulée ces actes sont entérinés.

#### 1.2. Délibérations prises par le Bureau de la Communauté de communes le 13 avril 2016

- Médiathèque tête de réseau : avenant aux marchés de travaux pour un montant de 9 101.14 € TTC portant sur le lot 9 de Primatesta et le lot 2 de Maruzzi.
- Acquisitions foncières Chambouille 2 : approbation point financier SIDEC pour un montant de 77 093.11 € réglé par Val de Bienne.
- Acquisitions foncières Sur le Monceau : approbation point financier SIDEC pour un montant de 58 626.96 € réglé par Val de Bienne.
- Convention de mandat acquisition VTC/VTAE dans le cadre de l'appel à projet TEPCV.
- 23, rue Carnot-Saint-Claude : demande de subvention TEPCV.
- Bail Croix Rouge : prolongation de 6 mois soit jusqu'au 30/09/2016
- Cartoguide de randonnée : prestataire CartosudImapping pour un montant de 8 041.21 € pour la réalisation, l'impression et la livraison de 3 000 exemplaires.
- Convention Fraternelle / CTDEAC dans le cadre de la diffusion de la culture sur tout le territoire et pour une durée de 3 ans.
- SPANC : modification des tarifs suite à omission soit 50 € TTC pour vidange de fosse supérieure à 5 000 l et 84 € TTC pour vidanges de bac dégraisseurs supérieurs à 2 000 l.

Aucune remarque n'étant formulée ces actes sont entérinés.

#### 1.3. Délibérations prises par le Bureau de la Communauté de communes le 11 mai 2016

- Ferme Lajoux : fin de crédit-bail de 20 ans avec M. Regad au 31/05/2016 au franc symbolique soit 0.15 €.
- Convention signalétique des Hautes Combes avec le Parc d'un montant de 4 393.21 € TTC
- ASF : approbation du plan d'actions 2016 du pôle économique et sollicitation des financeurs.
- Piscine du Martinet : approbation modèle de convention pour les clubs et autres organismes bénéficiant de la piscine du Martinet en dehors des ouvertures grands publics.
- Piscine du Martinet : convention Snack établi avec les gérants du camping du Martinet pour 750 €.
- Piscine du Martinet : tarifs et horaires d'ouverture.
- Piscine du Martinet : tarifs camping du Martinet fixé à 0.26 € par nuitée.
- Médiathèque : attribution du lot 1 - rayonnages et bacs à la société BCI pour un montant de 181 587.06 € TTC.
- Médiathèque : attribution du marché mobilier de stockage réserves à la société Tixit-Lapouyade pour un montant de 16 395.60 € TTC.
- Conservatoire : proposition de reconduction de tarifs de 2014/2015 et modification du règlement intérieur incluant musiques actuelles et remplacement du terme « solfège » par « formation musicale ».
- SPANC : convention de prestation de services avec la commune de Lamoura concernant les interventions de vidanges

Aucune remarque n'étant formulée ces actes sont entérinés.

#### 1.4. Délibérations prises par le Bureau de la Communauté de communes le 8 juin 2016

- Site Internet : prestation confiée à Jordel Médias pour un montant de 6 480 € TTC pour la refonte du site Internet de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, 3 840 € TTC pour l'option de mise à jour du site Internet de l'Atelier des savoir-faire, 720 € TTC pour l'option de création d'une adresse et de pages dédiées au Conservatoire de Musique, 1 680 € TTC pour les communes qui ont l'intérêt d'un site Internet qui leur est dédiée.
- Etude sur les risques psycho sociaux : le cabinet MJ Fraichard a été retenu pour un montant de 7 800 € TTC.
- Elaboration du règlement intérieur des personnels du conservatoire pour un montant de 3 500 € TTC effectué par le Cabinet Culture et Collectivités locales.
- Musée de l'Abbaye : demande de subvention pour la Chapelle Venet- demandes de subvention à hauteur de 65 % du coût total estimé à 10 000 € TTC.
- OT : animations du territoire - versement de 10 300 €.



- Equipements communautaires : comités d'entreprises – application du tarif réduit sous condition de quantités (supérieur à 50 pour le musée de l'abbaye, la médiathèque et l'ASF et 200 pour la Piscine du martinet).
- SPANC : Modification des tarifs de contrôle dû au changement de TVA de 7 % à 10 %.
- PDIPR : vente du cartoguide de randonnée confiée à l'office de tourisme au prix de vente de 6 €.
- Activités nordiques : prestations de services damages maintenant les tarifs de la saison 2014/2015 soit 158 € l'heure de damage avec engin de damage.
- Stade Edouard Guillon : renouvellement de la convention avec Jura Sud Foot pour 3 ans.
- Centre sportif Val de Bienne : renouvellement de la convention avec la ville de Saint-Claude pour une durée de 1 an.
- Musée de l'Abbaye : tarif catalogue Rebeyrolle fixé à 30 €.
- Musée de l'abbaye : tarifs boutique établis par produits et non plus par exposition
- Musée de l'Abbaye : mise en dépôt-vente d'ouvrages sur la jeune peinture en 10 exemplaires au prix de 100 € dont 50 % reversés au musée.
- Musée de l'Abbaye : modèle de convention de privatisation des espaces du musée.
- Musée de l'Abbaye : convention France Bleu Besançon dans le cadre de la promotion du musée sur son antenne radio et site internet.
- Musée de l'Abbaye : convention Festival de Musique du Haut-Jura dans le cadre d'un partenariat avec actions artistiques et commerciales avec participation financière à hauteur de 4 500 € pour le musée de l'Abbaye.
- Médiathèque : avenants marché AFI concernant le système informatique de gestion de bibliothèque pour un montant de 1 400 € TTC soit un marché total avec avenant de 95 500 € TTC.
- Médiathèque : avenants marché Bibliothéca concernant la fourniture, l'installation et la maintenance du système d'identification et d'automatisation des prêts à technologie RFID pour la médiathèque pour un montant de 7 403 € TTC soit un marché total avec avenant de 65 883.60 € TTC.
- Médiathèque : marché petit mobilier attribué pour le lot 1 « meubles mobiles » à la société DPC pour un montant de 6 977.36 € TTC.

Aucune remarque n'étant formulée ces actes sont entérinés.

## **2. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 30 mars 2016 (annexe 2)**

Le compte rendu du conseil communautaire du 30 mars 2016 est soumis à l'approbation des conseillers communautaires.

Il est adopté à l'unanimité (résultat des votes : 54 pour – 0 contre – 0 abstention).

## **3. Administration générale**

### **3.1. SDIS : participation des communes**

Le nouveau règlement opérationnel des services incendie et secours du jura a été arrêté par Monsieur le Préfet du Jura le 31 Décembre 2015, avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2016. Ce règlement fixe notamment les principes d'organisation et de mise en œuvre des moyens des services incendie et secours sur l'ensemble du territoire départemental. A ce titre, il précise les dispositions opérationnelles relatives aux différentes missions des sapeurs-pompiers, ~~détermine les conditions de mise en œuvre de leurs moyens et organise le~~ commandement des opérations de secours. L'article 44 rappelle que « lors d'une manifestation exceptionnelle, le SDIS peut mettre à disposition des moyens, dans la limite des compétences des sapeurs-pompiers permettant de maintenir un niveau de sécurité acceptable.» Cependant, cet article rappelle également « qu'en application de l'article L.1424-42 du CGCT, l'allocation de moyens en personnels et matériels constitue une prestation de service ne relevant pas du secours d'urgence. Dans ce cas elle peut faire l'objet d'une participation aux frais, à la charge du demandeur, selon les dispositions fixées par le conseil d'administration du SDIS. »

Mr le maire de Lajoux, avait proposé qu'une motion soit mise au vote afin d'inciter le conseil d'administration du SDIS à assouplir les dispositions fixées et ce afin de pouvoir répondre à titre gratuit aux manifestations d'intérêt communal.

La présente motion est soumise au vote du conseil communautaire (résultat des votes : 53 pour – 0 contre – 1 abstention).



### 3.2. SMAAHJ : délégués de Saint-Claude

Compte tenu de la démission de Madame Gomès Catherine en date du 30 Décembre 2015, il convient de nommer un nouveau délégué titulaire pour la ville de Saint Claude. La commune par délibération en date du 13 Janvier 2016 souhaite que Mme Tarquinio actuelle suppléante soit nommée titulaire et que Mr Vincent Jean Laurent soit intégré en qualité de suppléant.

Il est rappelé aux communes que les délégations au sein du conseil syndical du SMAAHJ sont faites sur proposition des communes mais doivent être entérinées par la communauté de communes.

Le conseil communautaire décide d'accepter à l'unanimité (résultat des votes : 54 pour - 0 contre - 0 abstention) les candidatures de Mme Jessica Tarquinio (titulaire) et de M. Jean-Laurent Vincent (suppléant). La liste des délégués au SMAAHJ s'en trouve ainsi modifiée.

### 3.3. Exécutif Haut Jura Saint Claude

Une rencontre a eu lieu le 4 juillet entre l'exécutif de la communauté de communes, Mr Millet et trois membres de la municipalité de Saint Claude afin d'échanger sur les propositions faites par la ville de St Claude, de 6 vice-présidents pour la ville de Saint-Claude.

Le président fait part de sa satisfaction de voir évoluer les choses et rappelle pour mémoire les divers échanges.

L'exécutif de la communauté de communes a proposé 2 vice-présidences en plus de celle détenue par Jean-Louis Millet, portant à 11 le nombre de vice-présidents. La commune de Saint-Claude souhaite porter à 12 le nombre de vice-présidences alors que la loi n'en prévoit que 11 (20 %) sauf si le conseil communautaire se prononce pour à la majorité des 2/3.

La proposition de la ville de Saint-Claude concerne les compétences suivantes :

- Aménagement du territoire habitat dont OPH urbanisme et cadre de vie,
- Administration générale RH et mutualisation,
- Stratégie prospective économique, relation avec les entreprises industrielles, artisanales et touristiques,
- Culture musicale et muséographique, coordination événementielle.

Le Président rappelle que le découpage actuel des compétences empiète sur des fonctions déjà dévolues à certains vice-présidents et membres du bureau.

- Pour l'aménagement du territoire, Jean-François Demarchi et Philippe Passot,
- Pour les RH et l'administration générale, Raphaël Perrin,
- Pour la stratégie économique et touristique, Jean-Daniel Maire, Pierre Gresset, Jean-Jacques Baroni et Véronique Beaud
- Pour la culture, Isabelle Heurtier et Jean-François Demarchi.

~~Il rappelle qu'il sera nécessaire de libeller clairement les attributions afin de préciser qui fait quoi. Le Président rappelle qu'à ce stade, la question posée est de savoir si l'on bâti l'organigramme avec 12 vice-présidents ou 11.~~

Monsieur Perrin propose de voter le passage à 12 membres. La recomposition du bureau sera alors opérée en fonction de la position du conseil communautaire en septembre.

Monsieur Christophe Masson s'interroge sur l'aspect financier de cette nouvelle composition avec 3 vice-présidences en plus en terme d'indemnités.

Monsieur Perrin indique qu'il n'y aura pas d'augmentation de l'enveloppe mais que celle-ci sera répartie sur les douze membres. Cette modification sera opérée à l'enveloppe constante comme précise la loi.

Monsieur Jean-Marc Rubat du Merac demande quelle sera la répartition des tâches. Le président précise que cela sera débattu entre les vice-présidents concernés et les candidats de Saint-Claude durant l'été pour qu'une proposition soit faite au conseil du 28 septembre 2016.

Le Président rappelle également qu'au vu de la position départementale en matière de Haut-Débit, il nous appartiendra de déléguer cette fonction à l'un des vice-présidents. Cette question devra être suivie avec attention comme elle revêt des enjeux importants pour notre territoire tant en matière de développement que financiers.

Madame Véronique Beaud indique ne pas être opposée à cette recomposition mais que le travail à fournir en amont devra être conséquent pour être efficace. Elle souhaite une parfaite lisibilité dans le libellé des vice-présidences.

Raphaël Perrin rejoint son sentiment et rappelle que la charge de travail est conséquente et qu'une mutation est en cours au niveau du fonctionnement.

Madame Anne-Christine Donze souhaite un vote à bulletin secret à l'instar de l'installation du conseil communautaire. Le Président met au vote cette demande, 22 conseillers se prononcent pour le vote à bulletin secret ; le vote a donc lieu sous cette forme, sur la question : « le conseil communautaire valide-t-il l'augmentation du nombre de vice-président à 12 ? »

Résultat des votes : 54 votants, 29 Oui – 25 Non.

Voyant une partie de l'assemblée applaudir, le Président rappelle la règle de la majorité des 2/3.

Le président précise que l'article L5211-17 du Code général des collectivités territoriales, indiquant la nécessité d'obtenir la majorité qualifiée des 2/3 et propose de ce fait à l'assemblée, de renouveler son vote. 37 voix pour sont donc nécessaires pour l'adoption de la proposition.

Les conseillers communautaires votent à nouveau, résultat des votes : 54 votants, 28 Oui – 26 Non. La proposition d'augmenter le nombre de vice-président à 12 est donc refusée.

Monsieur Perrin demande à l'assemblée une suspension de séance d'une durée de 10 mn afin de s'entretenir avec Monsieur Millet.

Reprise de séance 21h10

Le président propose au conseil de surseoir à la question de recomposition de l'exécutif. Il propose de revenir vers le conseil en septembre avec une proposition finalisée d'organisation de l'exécutif sur la base de 11 membres conformément au respect de la loi.

Monsieur Jean-Louis Millet regrette le manque de courage de certains conseillers et pense qu'un vote à main levée aurait été plus adapté ; si l'on déduit les votes de la majorité de la ville de Saint-Claude on peut en conclure que la majorité de l'assemblée communautaire est hostile à la présence en bureau de nouveaux membres ; il déplore que la majorité des conseillers ne fasse pas confiance à son propre exécutif. Malgré un travail depuis plusieurs mois en vue d'un rapprochement, ou chacun était gagnant, Monsieur Jean-Louis Millet décide de quitter de manière définitive l'assemblée avec l'ensemble des élus de la majorité de Saint-Claude. Les représentants des communes de Rogna, Les Molunes, Ponthoux, Les Moussières, Vulvoz, Leschères les suivent, provoquant ainsi le départ de 16 membres présents.

Raphaël Perrin regrette le départ des élus de Saint-Claude. Il rappelle que le travail engagé permet à ce jour de créer 2 postes de vice-président supplémentaires et de proposer au prochain conseil une organisation permettant l'élection des vice-présidents complémentaires. Il rappelle que cette élection nécessitera également un vote à bulletin secret.

Monsieur Perrin indique que le quorum n'étant plus atteint, la séance ne pourra se poursuivre et devra être reconduite ; avec l'accord de l'assemblée celle-ci est fixée au lundi 18 juillet 2016 à 18h30 au conservatoire, plusieurs points de l'ordre du jour nécessitant des décisions rapides.

Monsieur Frédéric Ollitrault fait part de son mécontentement quant à l'attitude de Monsieur Jean-Louis Millet. Il considère que le vote à la demande des élus de Saint-Claude s'est fait démocratiquement, et ils doivent en accepter les résultats et les règles.

Il regrette pour sa part l'éventuel chantage appliqué par les élus de Saint-Claude. Il est temps que l'intercommunalité puisse se mettre au travail sans cette pression permanente et l'absence de dialogue possible avec la municipalité.

Monsieur Perrin assume le recours au vote à bulletins secrets qui lui paraissait légitime et invite les conseillers à participer au conseil du 18 juillet.



Monsieur Perrin remercie l'assemblée et la commune de Bouchoux qui reçoit ce soir le conseil communautaire.

L'ordre du jour est suspendu faute de quorum.

La séance est levée à 21h25

-----ooOoo-----

Déborah Baroni  
Secrétaire

Raphaël Perrin  
Président

Alexandre Stephan  
Secrétaire

Fait à Saint-Claude,  
Le 06 juillet 2016

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux Communes membres pour affichage.